



Note de service

Destinataire : Tous les utilisateurs de Microsoft 365

Expéditeur : Direction des ressources technologiques

Date : Vendredi 14 mars 2025

Objet : Déploiement Obligatoire des mesures de sécurité avec **Microsoft Intune** sur les appareils mobiles qui accèdent aux applications de Microsoft 365 (Outlook, Teams, etc.)

Bonjour,

Afin de renforcer la sécurité des données échangées dans les applications M365 (Teams, Outlook, etc.) et de répondre aux exigences du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, **Microsoft Intune**, une nouvelle solution de gestion de la mobilité, doit être déployée au CIUSSS-EMTL. Cette solution permettra de déployer deux fonctionnalités obligatoires :

- 1- La gestion des applications mobiles (**MAM**) pour tous les utilisateurs se connectant à une application M365 avec leurs comptes professionnels sur un appareil mobile (cellulaire, tablette), qu'il **soit professionnel ou personnel**.
- 2- La gestion des appareils mobiles (**MDM**) par la solution Intune pour tous les utilisateurs d'appareils mobiles fournis par l'établissement.

Ces mesures nécessiteront des interventions de votre part sinon l'accès à vos courriels professionnels et autres applications M365 depuis votre appareil mobile sera impossible.

Principaux changements

- L'utilisation des applications Courrier (Android) et Mail (iOS) pour les courriels et l'agenda professionnel ne sera plus possible. L'application mobile Outlook devra **obligatoirement** être utilisée.
- Un code secret (NIP) d'au moins six caractères sera requis pour accéder aux applications M365 sur mobile.
 - L'authentification par la biométrie ne sera accessible qu'après que le code secret ait été renseigné.
- Les applications M365 seront isolées pour empêcher l'échange d'informations avec d'autres applications de l'appareil.
 - Le téléchargement de fichiers provenant des applications M365 sur l'appareil mobile sera restreint.
 - Les fonctions de copier-coller et de capture d'écran seront désactivées pour les informations provenant des applications M365.
- En cas de perte ou de vol de l'appareil, les données professionnelles pourront être verrouillées ou effacées à distance, sans affecter les données personnelles.



Vous pouvez consulter un guide détaillé réalisé par le Ministère de la Santé et des Services sociaux qui se trouve sur [Mon portail M365](#).

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes au cours de la semaine du 24 mars 2025. Des instructions détaillées, un calendrier de déploiement spécifique à chaque direction et une boîte à outils dédiée aux deux fonctionnalités seront bientôt mis à disposition à partir du 1er avril 2025.

Merci beaucoup de votre attention.

